

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
 de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-cinq,

Le jeudi 18 septembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 11 septembre 2025

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Benoit GOUBAND, David JARRY, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU, Guy NOGRET.

Mme Cécile SAUVETRE a été élue secrétaire de séance.

N°2025-050 DM 3 2025 Budget Principal

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Mr Le Maire indique qu'afin de régler la dépense d'installation de tables de pique-nique sur la commune et d'une borne incendie, il y a lieu de prévoir une décision modificative au budget de l'exercice 2025 et propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

COMMUNE DE LARGEASSE			
DECISION MODIFICATIVE 3			
Conseil Municipal du 18/09/2025			
BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Chapitre / Compte / Libellé		Chapitre / Compte / Libellé	
0121/2158	10 000,00 €		
0100/204182	3 000,00 €		
0123/2152	- 13 000,00 €		
TOTAL	- €	TOTAL	- €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
 Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 18 septembre 2025

Secrétaire de Maire
 Cécile SAUVETRE

Le Maire
 Jean-Jacques GROLLEAU



